

Image not found or type unknown



## Droit a l image milieu professionnel

Par **safrange**, le **13/11/2015 à 08:25**

Bonjour,rrnrnEmployée en CDI mon contrat comporte une clause de droit à l'image.  
Dernièrement, j'ai été contactée par le siège de ma société pour faire un article et une photo associée pour mettre mon métier à l'honneur dans le magazine interne. Or, cette photo a été utilisée pour un stand lors d'un salon mondial, sans m'en aviser au préalable. Que puis-je faire ? Ma société a-t-elle le droit d'agir ainsi ?rrnrnMerci d avance pour vos réponses.